



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2012-116-2.22

Modifiant le règlement no 2012-116 déterminant les règles applicables à la gestion de la Bibliothèque municipale-scolaire

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2012-116-2.22 modifiant le règlement no 2012-116 déterminant les règles applicables à la gestion de la Bibliothèque municipale-scolaire.

QUE ce règlement a pour objet de retirer le prêt-vacances et d'abolir l'imposition de frais de retard.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité

QUE copie peut être obtenue moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 12^{ième} jour du mois de mai 2022

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier